

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Del2026-04-20

Date de la convocation : 26 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres excusés : 0
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués le 26 mars 2026, se sont réunis en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur M. MIOMANDRE Mickaël, Maire.

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. – THIVOLET D. – MOREL P. - BACHELLERIE J-F. - COUTURIER C. - JURINE T. – REBOUX A. – DE OLIVEIRA F. RICO S. – REY M. – GAUDIN S. - ARTHAUD V. – PÉPIN L.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur RICO Sébastien

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

La circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque Conseil municipal la fonction de Conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. La Délégation militaire départementale (DMD) organise des réunions d'information au profit des correspondants défense du département.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

Le Conseil municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au Préfet.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Désigne Monsieur Gilles PONVIANNE, correspondant Défense de Sainte-Foy-Saint-Sulpice.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 2 avril 2026

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,
Sébastien RICO

